



SAINT LUB'INFOS

Numéro 44 - Décembre 2012



Madame, Monsieur,

2012 touche déjà à sa fin et nous invite à faire le bilan.

Les chantiers menés au cours de cette année ont été encore nombreux pour une commune comme la nôtre, parfois en occasionnant gêne et désagrément.

2013 devrait être l'aboutissement, nous l'espérons, de certains projets dont celui du « Val des Jonquilles » qui va enfin nous permettre de sécuriser l'accès à notre école.

Permettez-moi de remercier ici, tous ceux qui oeuvrent et participent au dynamisme et à la vie publique de notre village. Tous nos bénévoles qui animent Saint-Lubin au travers de leurs associations et dont le mérite est grand compte tenu de l'essoufflement du bénévolat. Bien sûr, sans oublier l'ensemble du personnel communal, nos enseignants ainsi que nos artisans et commerçants.

Je vous invite désormais à retrouver toutes les infos utiles sur notre commune sur notre site www.saintlubinenvergonnois.fr.

Sans attendre de voir ce que réserve l'avenir, je vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année et vous invite, le vendredi 4 janvier 2013 à la Salle des Fêtes.

Bonne lecture à tous.

Au sommaire

- L'Agglo
- Vie communale
- Les travaux
- Tarifs communaux
- Dates

Le Maire,
D . PIGOREAU

• Le transport à la demande : pensez-y

Le Transport à la demande : un service immédiatement adopté par les nouvelles communes d'Agglopolys !

Depuis le mois de juillet dernier, le TAD, service de transport à la demande, est étendu aux 22 nouvelles communes d'Agglopolys où il y rencontre un véritable succès : le nombre total de réservations a doublé en juillet et triplé en août et septembre !

Depuis septembre 2010, le « TAD de Zélia », fonctionnait sur les 21 communes les moins denses du territoire de la Communauté d'Agglomération de Blois.

En moyenne, une soixantaine de réservations étaient effectuées par mois. En juillet, alors que le service a été étendu aux 22 nouvelles communes ayant intégré Agglopolys au 1er janvier 2012, 141 réservations ont été effectuées. En août, 194 et en septembre, 201.

Sur les 141 réservations enregistrées pour le mois de juillet, 71 relèvent des 22 nouvelles communes, soit 50%. Sur les 194 réservations enregistrées pour le mois d'août, 117 relèvent de ces 22 nouvelles communes, soit 60%. Ce service est donc particulièrement bien utilisé sur les 22 nouvelles communes, notamment pour se rendre au marché d'Onzain, mais aussi à Blois. Notons en effet que depuis juillet, deux nouvelles stations ont été créées à Onzain.

Notons également que ce service est également davantage utilisé que l'ex « Route 41 - Transport à la demande », assuré par le Conseil général de Loir-et-Cher. Il recensait, en moyenne 32 réservations mensuelles.

Aller au cinéma, au centre aquatique Ag'leau, chez le médecin ou encore au marché... Pas facile lorsqu'on ne peut pas se déplacer. Avec le Transport à la demande (TAD), le problème est réglé : un simple coup de fil, au plus tard la veille avant 17h, pour réserver le trajet et le véhicule est devant votre porte le lendemain à l'heure convenue. Nul besoin d'acheter votre ticket à l'avance : l'achat se fait à bord du véhicule.

Le TAD dessert 11 stations :

- 9 stations à Blois et La Chaussée-Saint-Victor : Ag'leau, Gare, République, Centre administratif, Denis-Papin, Hôpital, Cap'Ciné, Polyclinique, Bowling
- 2 stations à Onzain : Gare et Centre ville.

Le TAD assure le trajet retour au départ des stations.

Tarifs

- . Tarif plein 2 €
 - . Jeunes jusqu'à 18 ans 1,50 €
 - . Deux personnes 1,50 € par personne
 - . A partir de 3 personnes 1 € par personne
 - . Ayant-droits à la tarification sociale 1 €
- Le titre de transport est valable et réutilisable sur le réseau TUB : la correspondance est gratuite.



Renseignements et réservations au 0800 41 00 03
(appel gratuit depuis un poste fixe)

Horaires

	Aller Retour
Mardi	9h -9h30 11h30-12h
Mercredi	9h -9h30 11h30-12h 13h - 13h30 15h30-16h
Jeudi	14h - 14h30 16h30 -17h
Samedi	9h - 9h30 11h30 -12h 14h - 14h30 16h30 -17h

• Amélioration de l'habitat

Agglopolys vous aide à financer certains travaux :

- dans le cadre du programme « Habiter mieux », la communauté d'Agglomération de Blois soutient financièrement les particuliers qui réalisent des travaux d'économie d'énergie dans leur logement ;
- elle aide également les particuliers qui réalisent des travaux d'adaptation ou d'accessibilité de leur logement ou les propriétaires qui réalisent des travaux d'amélioration du confort d'un logement et sa mise aux normes (électricité, plomberie, chauffage...).

Ces aides sont attribuées sous conditions de ressources.

Renseignements complémentaires auprès de
l'ANAH – 17 quai de l'abbé Grégoire
41000 Blois - 02 54 55 75 32
et par le **Service Habitat d'Agglopolys**
34 rue de la Villette - 41000 Blois
tél : 02 54 56 49 94.

• La collecte des déchets

La collecte des déchets ménagers est assurée sur notre commune par la Communauté d'agglomération de Blois- Agglopolys.

Les déchets ménagers

La collecte des ordures ménagères s'effectue en porte à porte à l'aide de bacs roulants, le mercredi matin. Pensez à sortir votre bac la veille au soir.

Le bac ne doit pas comporter de déchets verts, de gravats, de déchets toxiques, de déchets électroniques, de déchets liquides, de cendres...

Pour des raisons d'hygiène, il est conseillé de mettre les déchets dans des sacs fermés avant de les déposer dans le bac.

Les déchets recyclables

Les déchets recyclables sont à déposer dans les Points tri de la commune. Trois conteneurs sont à votre disposition pour trier :



- les bouteilles, pots et bocaux en verre (conteneurs jaunes)



- les journaux-magazines, petits cartons et briques alimentaires (conteneurs bleus)



- les bouteilles en plastique et les boîtes en métal (conteneurs verts).

• Le Sidelc

Depuis plus d'un siècle, l'organisation du service public de distribution d'électricité est confiée, en France aux collectivités locales. En pratique, la quasi-totalité des communes a transféré leur compétence dans ce domaine à de grands syndicats intercommunaux.

Dans notre département, c'est le Syndicat Intercommunal de Distribution d'Electricité de Loir-et-Cher (SIDELC); autorité organisatrice des services publics de l'électricité au niveau départemental depuis sa création en 1978, qui assure cette compétence pour l'ensemble des communes.

Gestionnaire, pour le compte de toutes les communes du département des réseaux qui ont pour fonction de desservir les consommateurs finals et les producteurs raccordés en moyenne et basse tension, il en a délégué l'exploitation à Electricité Réseau Distribution France Loir-et-Cher (ERDF Loir-et-Cher) en 1993, pour 30 ans et a défini avec lui les règles du service public.

Le SIDELC est un partenaire privilégié des communes du département de Loir-et-Cher et un investisseur

Les déchetteries

Les déchets encombrants, les déchets verts, les grands cartons, les métaux et les déchets de bricolage sont à apporter en déchetterie. L'accès est gratuit sur simple présentation d'un justificatif de domicile.

Déchetterie de Blois Nord :

159, avenue de Châteaudun - 41000 Blois
Tél : 02 54 78 27 73 - 06 08 10 09 79

Ouverte tous les jours sauf les dimanches et jours fériés, aux horaires suivants :

du lundi au vendredi

de 9h à 12h et de 13h45 à 17h30

et le samedi de 8h15 à 12h et de 13h45 à 17h30

Dépôts sauvages : c'est interdit !

Les dépôts sauvages sont interdits depuis la loi du 15 juillet 1975.

Abandonner des sacs, des cartons, des matelas, et autres déchets dans la nature, sur le trottoir, en bas des immeubles, et même à côté des conteneurs de tri, est considéré comme un dépôt sauvage. Le Code Pénal prévoit des amendes pouvant aller jusqu'à 1500 € (article R.635-8).

Pour toutes questions relatives à la collecte des déchets, appelez le service Collecte des déchets d'Agglopolys au 02.54.56.13.78.

institutionnel sur le réseau de distribution publique d'électricité. En effet, pour assurer une qualité de desserte toujours plus performante, il réalise des travaux de renforcement, d'extension, de sécurisation et d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité pour un investissement moyen annuel d'environ 10 millions d'euros.

En plus de l'appui technique qu'apporte le Sidelc dans son domaine de prédilection, l'électricité, il ajoute la qualité de son expertise et la connaissance des autres réseaux que sont l'éclairage public et le téléphone, notamment dans les opérations conjointes d'intégration des réseaux dans l'environnement.

Au 31 décembre 2011, le réseau électrique départemental comprenait 5 755 km de lignes en basse tension, 7 619 km de lignes en moyenne tension et 9 078 postes de transformation.

terminés :

- L'agence-postale

Son nouvel aménagement permet de recevoir le public dans un cadre rénové et accessible à tous.

- Rue du stade et Pierre de Coubertin

Des travaux de rénovation du réseau d'eau et de chaussée ont été réalisés.

- Rampes d'accès pour les personnes à mobilité réduite

Elles ont été réalisées à l'Agence postale, à la salle des Associations et à la Salle des Fêtes.

- Éclairage public

Les lotissements des Rochettes et du Clos Vignot sont équipés de lampadaires « nouvelle génération ».

- Aire de camping-car

Elle est en fonction depuis le mois d'août.

à venir

- En fonction des subventions obtenues 2 projets sont susceptibles d'être menés :

- . agrandissement du bâtiment technique,
- . changement de la chaudière à la Salle des Fêtes pour un chauffage en géothermie.

- Changement des tables à la Salle des Fêtes.

RESPECT DES LIMITATIONS DE VITESSE

Le respect des limitations de vitesse nous concerne tous :

- . **30** dans le centre bourg
- . **50** hameaux de Coutant et Carelle
- . **70** à Guillebert et Rangy.

Le CIAS du Blaisois

de multiples services pour les habitants de Saint-Lubin-en-Vergonnois

La livraison de repas à domicile

Les personnes handicapées ou de plus de 60 ans peuvent bénéficier de livraisons de repas à domicile, ponctuellement ou de façon régulière. Peuvent être livrés le repas du midi (+potage) uniquement, le repas du soir uniquement ou le repas du midi et du soir. Les tarifs sont dégressifs selon les revenus (02 54 45 54 23) ou sur www.ciasdublaisois.fr

Les foyers-résidences

Les foyers-résidences sont des établissements d'habitat collectif destinés aux personnes à la retraite ou en préretraite, valides et autonomes. Non médicalisés, les foyers-résidences sont idéaux pour les personnes qui n'ont plus envie de vivre chez elles, par solitude ou insécurité, mais qui sont attachées à leur indépendance. Restauration et animations y sont assurées (02 54 57 41 23) ou sur www.ciasdublaisois.fr

L'hébergement temporaire

Les foyers-résidences peuvent vous accueillir temporairement sur une période allant d'une nuit à trois mois. Absence temporaire des aidants, sentiment de solitude passagère ou sortie d'hospitalisation sont autant de raisons de découvrir la vie en foyer ! (02 54 57 41 23) ou sur www.ciasdublaisois.fr

Les foyers-restaurants

Les restaurants des foyers sont ouverts aux retraités de Saint-Lubin-en-Vergonnois pour le déjeuner. Et si les personnes ne peuvent pas se déplacer, un service de transport est proposé aux habitants : un accompagnateur vient les chercher à domicile et les reconduit, chez elles, après le repas (06 74 95 32 96)

Les animations seniors

Le CIAS du Blaisois a pour objectif de lutter contre l'isolement des retraités en organisant des rencontres favorisant la mixité des âges. Ainsi, il propose des excursions en bus, des sorties accompagnées, des sorties en minibus, des thés dansants, des actions intergénérationnelles et la participation à des événements locaux (02 54 57 41 23) ou sur www.ciasdublaisois.fr

L'accueil de jour Alzheimer

L'accueil de jour « La Chrysalide », situé à Vineuil, s'adresse aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'un trouble apparenté, sans limite d'âge. Cette structure a deux objectifs : accueillir et resocialiser les patients, mais aussi soulager les aidants familiaux, qui vivent cette maladie au quotidien (02 54 45 54 60) ou sur www.ciasdublaisois.fr

Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Enquête publique relative à la modification n°2 du plan local d'urbanisme

Pour des raisons uniquement administratives, nous avons été obligés, dès la révision et la modification n°1 du PLU adoptées le 24 octobre 2012, de mettre en route une modification n°2. Vous trouverez ci-dessous l'avis d'enquête publique qui s'y rapporte.

Par arrêté n° 2012-058 du 23 novembre 2012, monsieur le Maire a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification n° 2 du plan local d'urbanisme.

A cet effet, monsieur TICHIT Patrick, domicilié à Romorantin-Lanthenay (41200) exerçant la profession de officier de l'armée de terre en retraite a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par le président du tribunal administratif.

L'enquête se déroulera du **lundi 17 décembre 2012 au jeudi 17 janvier 2013** inclus aux jours et heures

habituels d'ouverture. **Du 24 décembre 2012 au 02 janvier 2013**, le dossier sera consultable le lundi 24 décembre de 10h à 12h, le jeudi 27 décembre de 16h à 18h et le lundi 31 décembre de 10h à 12h.

Le commissaire-enquêteur recevra à la mairie, les lundi 17 décembre de 2012 de 9h à 12h, vendredi 4 janvier 2013 de 14h à 17h et le jeudi 17 janvier 2013 de 14h à 17h.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de modification n° 2 du plan local d'urbanisme pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie.

Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire-enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Saint Lubin en Vergonnois - 41190- ou à l'adresse électronique suivante : mairie.stlubin@wanadoo.fr.

Recensement de la population

Cette année vous allez être recensé(e).

Le recensement se déroulera du **17 janvier au 16 février 2013**.

Vous allez recevoir la visite d'un agent recenseur. Il sera muni d'une carte officielle et il est tenu au secret professionnel. Il vous remettra les questionnaires à remplir concernant votre logement et les personnes qui y habitent. Je vous remercie de lui réserver le meilleur accueil.

Votre participation est **essentielle** et **obligatoire**.

Le recensement permet de connaître la population résidant en France. Il fournit des statistiques sur le nombre d'habitants sur leurs caractéristiques : âge, profession exercée, transports utilisés, déplacements quotidiens, conditions de logement etc. Il apporte aussi des informations sur les logements.

Ces chiffres aident également les professionnels à mieux évaluer le parc de logements, les entreprises à mieux connaître les disponibilités de main-d'oeuvre, les associations à mieux répondre aux besoins de la population. Enfin, les résultats du recensement éclairent les décisions publiques en matière d'équipements collectifs (écoles, hôpitaux, etc.). C'est pourquoi la loi rend obligatoire la réponse à cette enquête.

Vos réponses resteront confidentielles. Elles sont protégées par la loi. Elles seront remises à l'Insee pour établir des statistiques rigoureusement anonymes.

Pour notre commune 2 agents recenseurs vont se partager le territoire de Saint Lubin.

Il s'agit de :

- Francis MATHE
- François SERVE

• Virade de l'espoir 2013

Les 29 et 30 septembre 2012 se sont déroulées les 3^{èmes} Virades de l'Espoir d'Onzain, organisées par l'association Vaincre la Mucoviscidose.

925 enfants inscrits au Collège d'Onzain et dans 5 écoles élémentaires du canton ont participé à la Virade scolaire le jeudi et le vendredi pour donner leur souffle aux enfants malades.

Et environ 10.000 personnes se sont rendues sur la Base de Loisirs d'Onzain le samedi et le dimanche, montrant ainsi l'intérêt qu'elles portent à cette manifestation.

Les résultats sont très encourageants : 56.000 € ont été collectés et 41.000 € de résultat net (contre 33.000 en 2011 et 21.600 en 2010) ont été intégralement reversés à l'Association nationale pour alimenter la recherche médicale.

Ce très bon résultat n'a pu être obtenu que grâce au travail et au dévouement des 250 bénévoles présents sur le site durant la Virade et à l'action des 80 bénévoles qui ont organisé la manifestation, certains depuis novembre 2011.

La Virade d'Onzain est désormais un rendez-vous important du bassin de vie du Blaisois. Elle a un effet immédiat sur le commerce local qui voit son activité augmenter durant la Virade. C'est aussi l'occasion pour les nombreuses associations de se faire connaître et de présenter leurs prestations. Enfin un formidable élan de solidarité et d'échanges se noue entre les habitants de notre commune et des communes environnantes.

Il nous faut enfin remercier les collectivités locales qui nous aident en mettant à notre disposition des locaux et du matériel. Ainsi que les nombreuses entreprises

partenaires qui nous font des dons en nature, en matériel, en savoir-faire.

Grâce à votre concours à tous, bénévoles, visiteurs et partenaires, les patients atteints de mucoviscidose gagnent chaque année des semaines, des mois d'espérance de vie supplémentaire.

L'espérance de vie moyenne des patients est aujourd'hui de 27 ans.

Et demain ?

L'équipe d'organiseurs s'est déjà remise au travail et vous prépare une 4^{ème} Virade pleine de surprises. Elle aura lieu les 28 et 29 septembre 2013. Retenez déjà ces dates sur vos agendas !

Mais nous avons besoin de nouveaux bénévoles. Habitants d'Onzain et des communes alentour, rejoignez l'équipe actuelle pour quelques heures, quelques jours ou quelques semaines selon vos disponibilités. Les 10 groupes de travail actuels seront heureux d'accueillir vos compétences, votre savoir-faire, vos conseils.

Pour cela, rien de plus facile : téléphonez à Jean-Louis Marleix au 06.50.04.82.01 ou envoyez-lui un mail à jlmarleix@gmail.com

Et pour tout savoir sur cette maladie et sur l'organisation des Virades de l'Espoir, consultez le site Web national www.vaincrelamuco.org

A très bientôt.

Autorisations de sortie de territoire

Nouveau

Les autorisations de sortie du territoire (AST) individuelles et collectives pour les mineurs français voyageant à l'étranger sans leurs parents **sont supprimées à compter du 1^{er} janvier 2013**. C'est ce qu'indique une circulaire du 20 novembre 2012.

Un mineur français pourra franchir les frontières, muni de son seul passeport en cours de validité ou de sa carte nationale d'identité (pour les pays tels que ceux de l'Union Européenne par exemple). Quelques pays imposant des modalités spécifiques notamment pour les mineurs, il convient de vérifier préalablement les documents demandés, sur l'espace dédié du ministère des affaires étrangères (rubrique « Conseil aux voyageurs »). Par ailleurs, la procédure d'opposition à la sortie du territoire (OST) à titre conservatoire est également modifiée par cette circulaire. Elle permet au titulaire de l'exercice de l'autorité parentale de faire opposition sans délai à la sortie de France de son enfant dans l'attente d'obtenir une décision judiciaire d'interdiction de sortie du territoire.

Pôle Emploi

NOUVEAUX
AMÉNAGEMENTS SUR
L'AGGLOMÉRATION DE
BLOIS

Pour Saint Lubin en Vergonnois,
s'adresser à l'agence :

BLOIS RACINE - 20 rue Racine
Accès bus TUB : lignes 2, 3 et 11
arrêt Médicis

Les tarifs communaux au 1^{er} janvier 2013

Seuls les tarifs de la cantine et garderie ont été augmentés

Cantine scolaire

Repas enfant	3,10 €
Repas adulte	5,90 €

Garderie scolaire

1 semaine	
- 1 ^{er} enfant	9,90 €
- 2 ^{ème} enfant	7,90 €
- 3 ^{ème} enfant	5,90 €
Occasionnel	3,00 €

Location Salle des Fêtes

	Eté (du 1 ^{er} mai au 30 septembre)		Hiver (du 1 ^{er} octobre au 30 avril)	
	avec cuisine	sans cuisine	avec cuisine	sans cuisine
Commune				
- jours de semaine et dimanches	190 €	140 €	235 €	185 €
- samedis et jours fériés	220 €	170 €	265 €	215 €
- 2 jours	250 €	200 €	295 €	245 €
Hors commune				
- jours de semaine et dimanches	295 €	245 €	340 €	290 €
- samedis et jours fériés	400 €	350 €	445 €	395 €
- 2 jours	460 €	410 €	505 €	455 €

Une caution de 500 € est demandée à chaque location.

Location du préau de l'école

Commune 35 € - Hors commune 50 €

Cimetière

Concession de cimetière trentenaire	165 €
Columbarium	
- 15 ans	450 €
- 30 ans	750 €
Dispersion des cendres + plaque	100 €

Bibliothèque

Gratuité adultes et enfants

Divers

Coût photocopie noir et blanc : 0,15 € (format A4)
couleur : 0,25 € (format A4)

Dates

□ En janvier

- **vendredi 4** : voeux du maire
- **samedi 5** : soirée moules frites organisée par le comité des fêtes
- **jeudi 24** : galette et loto organisés par l'Amicale des retraités de Saint Lubin
- **samedi 26** : Assemblée Générale de l'AMAP terres de Cisse à la Salle des Fêtes d'Orchaise

□ En mars

- **dimanche 10** : marche des jonquilles, organisée par le Comité des Fêtes

□ En juin

- **samedi 22** : brocante de nuit
- **dimanche 30** : fête de l'école

CONGES

SECRETARIAT DE MAIRIE : Il sera fermé du **22 décembre 2012 au 2 janvier 2013 inclus**.

. Permanence pour les inscriptions sur la liste électorale le **31 décembre de 10h à 12h**.

AGENCE POSTALE : Elle sera fermée le lundi 24 décembre, le mercredi 26 décembre et du lundi 31 décembre au vendredi 4 janvier 2013 inclus.



Votre mairie est ouverte (hors congés) :

- Lundi de 8h 30 à 12h
- Mardi de 13h à 17h
- Jeudi de 16h à 19h
- Vendredi de 14h à 16h

Téléphone : 02 54 43 22 31 / Fax : 02 54 42 17 36

E-mail : mairie.stlubin@wanadoo.fr

Association des Parents d'Élèves

Le **dimanche 10 février 2013**, parents et enfants vous apporteront directement à votre domicile les viennoiseries que vous leur aurez commandées. Les membres de l'association passeront avec les enfants dans chaque foyer pour prendre vos commandes dans la quinzaine précédent la livraison.

Si vous souhaitez les rejoindre ou bien apporter votre aide à l'association, vous pouvez joindre la présidente, Mme Billaut Sabrina, M. Lapeyronie Laurent - co-président, Mme Boitard Salomé - la secrétaire, ou bien le trésorier M. Brelle Nicolas. APE du RPI St Bohaire/St Lubin.

OFFRE D'EMPLOI

En remplacement de Madame Françoise SAMSON qui part à la retraite au 31/03/2013, nous recherchons une personne pour effectuer le ménage des locaux scolaires.

Pour tout renseignement, adressez-vous au secrétariat de la mairie, ou vous pouvez déposer également votre candidature (CV et lettre de motivation) avant le 31/01/2013.

L'agence postale est ouverte :

- Lundi de 13h à 17h
- Mardi de 11h à 12h 30 et de 13h à 17h
- Mercredi de 13h 15 à 17h
- Jeudi de 8h 30 à 12h 15
- Vendredi de 11h à 12h 30 et 13h à 17h

Téléphone : 02 54 43 21 49

